



VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025

Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 21 Représentés : 05 Votants : 25	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI. Etaient représentés : M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALLIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET. Absentes : Mme Caroline BRULEY, Mme Pauline BRESSE et Mme Stéphanie LUSSIANA.
Date de la convocation : Le 1 ^{er} avril 2025	
Publication site internet : Le 14 avril 2025	

Délibération n°5 - DE.2025-024

Approbation du compte administratif 2024 de la Commune

Rapporteur : M. Simon OUVRIER- BUFFET

Conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T, M. le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Mme Françoise VIGUET-CARRIN.

Le résultat du compte administratif 2024 du budget de la Commune se résume ainsi en euros :

Libellés	Réalisations	Réalizations			Total
	Fonctionnement	Investissement	RAR	Total (Invest + RAR)	Fonct + Invest
Recettes	13 814 108,95	7 263 982,12	2 010 625,00	9 274 607,12	23 088 716,07
Dépenses	11 321 766,72	6 991 404,60	2 769 386,91	9 760 791,51	21 082 558,23
Résultat d'exécution	2 492 342,23	272 577,52	-758 761,91	-486 184,39	2 006 157,84
Résultat n-1 reporté	520 885,97	2 354 271,70	-	2 354 271,70	2 875 157,67
Résultat de clôture 2024	3 013 228,20	2 626 849,22	-758 761,91	1 868 087,31	4 881 315,51

Il a été présenté en commission des finances le 26 mars 2025.

Il convient :

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses (2 769 386.91 €) et en recettes (2 010 625.00 €),
- D'affecter le résultat de fonctionnement de 3 020 885.97 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le compte administratif 2024 du budget principal de la commune tel qu'il est défini ci-dessus ;**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**
- **Affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice de 3 013 228.20 € comme suit :**
 - **513 228.20 € en fonctionnement (article 002)**
 - **2 500 000.00 € en investissement (article 1068)**

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250407-20250407_DE05-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr